

## Extrait tiré du livre « Réviser la paie »

### Exercice sur les cotisations sociales

#### Calculez les bases des contributions sociales CSG / CRDS des salariés suivants :

**Pascal** : Non cadre

Salaire de base : 2 000,00 €

Prime : 134,00 €

Mutuelle : 50 €, répartis 60 % part patronale et 40 % part salariale

**Claire** : Cadre

Salaire base : 1 943,59 €

Mutuelle : 2,00 % du PMSS répartis 70 % part patronale et 30 % part salariale

Prévoyance complémentaire : 4,00 % de la tranche 1, répartis 55 % part patronale et 45 % part salariale

**Carlos** : Cadre

Salaire de base : 6 309,00 €

Mutuelle : 3,00 % du salaire brut, répartis 50 % / 50 %

Prévoyance complémentaire : 2,00 % de la tranche 1, répartis 55% part patronale et 45 % part salariale  
et 0,98 % de la tranche 2, répartis 65 % part patronale et 35 % part salariale